

Région BRETAGNE	Département Ille et Vilaine
35400 - SAINT-MALO Plage du Pont – Le Mimihic	

Correspondant : Saint Jouan en Marche FFR - contact www.saintjouanemarche.com
Période d'usage : Toute l'année en fonction des marées.

SITUATION GEOGRAPHIQUE

- **Données GPS :** N 48° 40' 36,63" – W 1° 58' 55,23"
- **Description du sentier :** Plage de sable fin à faible pente, partant de la cale du Pont à la Pointe de Rochebonne, soit environ 1 200 m
- **Description de l'accès :** Située à la sortie du quartier de Paramé, en direction de Rothéneuf, et en continuité de la plage du Mimihic, son accès se fait par la Rue de la Grève bordée de places de stationnement ou par l'escalier reliant la plage à l'Avenue Kennedy (parking du Davier). A noter la présence de sanitaires sur le terre-plein.

CONTEXTE ADMINISTRATIF

- **Autorisations/ arrêtés :** Aucun arrêté interdisant ou réglementant la pratique du Longe Côte/Marche Aquatique n'est à ce jour en application

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

- La plage du Pont est dominée par la Pointe de La Verde, site naturel protégé culminant à 32 m au-dessus de la mer acquis par le Conservatoire du littoral et géré par le Conseil Général d'Ille et Vilaine

ASPECT SECURITE

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre déconseille fortement la pratique individuelle.

- Port de chaussures/bottillons est obligatoire en raison de coquillage et d'une tenue adaptée

DIFFICULTES LIEES AUX MAREES ET/OU AUX SAISONS

- Aucun obstacle particulier venant perturber la progression des longeurs avec une hauteur d'eau comprise entre 4,30 m et 10,30 m
- Ne pas s'approcher trop près de la cale du Pont car phénomène de ressac à marée montante
- Présence en période estivale d'un chenal qui se situe au niveau de la cale du Pont

COURANTS ET VENTS DOMINANTS

- Les vents dominants s'étendent du Sud au Nord-Ouest et au secteur Est. Dans le secteur de Saint-Malo, les courants de marée sont alternatifs, orientés E-SE au flot et W-NW au jusant.

OBSTACLES EN SITUATION

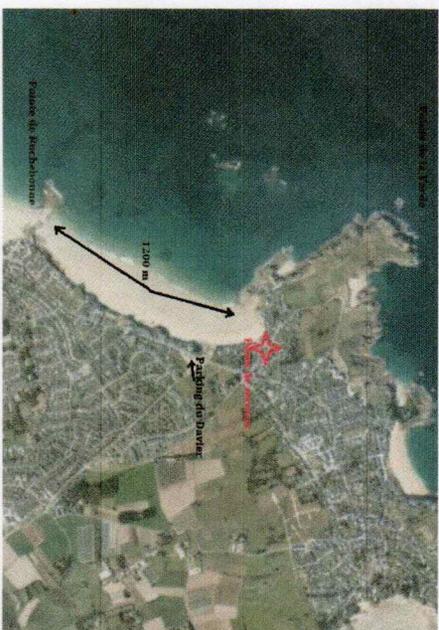
- A marée très haute (>11m), la mer atteint le muret de fond de plage et la cale et rend impossible la pratique de notre activité
- A marée basse (hauteur < 4,30 m), présence de rochers qui empêche une pratique de l'activité en toute sécurité.

ACCES DES SECOURS ET MOYENS EXISTANT LOCALEMENT

- 1 poste de secours de début juillet à fin août avec 2 fauteuils hippocampe et une rampe d'accès
- Sur Rothéneuf, tout proche, présence de médecins et pharmacie ainsi qu'au Levy tout proche

PARTICULARITES

- Rien qui ne puisse entraver la pratique de notre activité
- Le partage de l'espace est de rigueur avec le public familial fréquentant la plage et les différentes activités nautiques
- Veiller à vérifier la hauteur d'eau (mini 4,30 m et maxi 11 m) pour une pratique en toute sécurité



La fédération au travers de cette fiche fournit des indications sur les conditions de pratique et ne saurait être tenue responsable des évolutions du site de pratique liées aux conditions météo ou aux activités humaines pouvant modifier l'état de ces sites



Mise à jour le 1er septembre 2023

Validé par Daniel Villaret,

Président du club « Saint-Jouan-en-Marche »



Mairie

4 Place de l'Eglise - BP 2

35430 St Jouan des Guérets